

Commune de Val-de-Travers



Programme de législature 2016 – 2020

QUALITES NATURELLES

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL	3
LES FICHES DE PROJETS DE DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE.....	5
❖ Extension de l'offre immobilière	6
❖ Vie associative	7
❖ Organisation scolaire.....	8
❖ Accueil pré- et parascolaire.....	9
❖ Cadre de vie – protection de l'environnement	10
❖ Cadre de vie – Mobilité	11
❖ Cadre de vie – Places de jeux	12
❖ Sécurité sanitaire et services de secours	13
❖ Vieillesse de la population	14
❖ Qualité des prestations communales.....	15
❖ Fiscalité.....	16
LES FICHES DE PROJETS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	17
❖ Prestations communales	18
❖ Emploi local	19
❖ Commerce de proximité.....	21
❖ Energies renouvelables	22
❖ Développement touristique	23

MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL

INTRODUCTION

Précédant de peu la présentation du budget 2017, le programme de la troisième législature de Val-de-Travers s'inscrit dans un contexte particulièrement difficile. A l'image de nombreuses collectivités publiques, notre commune s'attend à faire face à un recul très net de ses recettes fiscales en raison du fort ralentissement économique. Celui-ci touche l'ensemble du Canton de Neuchâtel, Etat compris, lequel s'est engagé dans un programme d'assainissement incluant des reports de charges sur les communes.

Val-de-Travers reste par ailleurs marquée par une évolution démographique plus faible que la moyenne cantonale. De 2009 à 2015, la population est passée de 10'864 habitants à 10'904, soit une progression de 0,4%, loin du 1% souhaité par le Conseil communal. Si le risque d'un déclin démographique semble désormais écarté, il n'en demeure pas moins qu'en regard de ses infrastructures, notre Commune doit continuer de viser une augmentation de sa population plus importante qu'aujourd'hui.

Compte tenu de ces éléments, et en cohérence avec ses programmes de législature précédents, le Conseil communal a ainsi placé celui des années 2016 à 2020 sous le signe du développement économique et démographique.

DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE

Pour favoriser la croissance démographique dans une commune située sous le seuil de pénurie en matière de logements vacants, il convient de disposer d'appartements libres et de terrains permettant l'émergence de projets immobiliers. Ce programme de législature permet ainsi de dresser un état des lieux en la matière, offrant une vue précise des délais auxquels les projets pourraient aboutir. Il décline également le développement démographique en plusieurs mesures visant à renforcer et favoriser l'attractivité de Val-de-Travers, qu'il s'agisse de mobilité, d'espaces publics, de vie locale et associative, d'éducation et de vie familiale, de qualité des prestations communales ou encore de fiscalité.

La capacité d'une commune à attirer de nouveaux habitants dépend de nombreux facteurs, qui ne peuvent être tous maîtrisés. Il est néanmoins essentiel de se donner les moyens d'améliorer sans cesse l'image de Val-de-Travers, qui restera toujours une commune périphérique d'un canton périphérique lui aussi. Pouvant s'appuyer sur un dynamisme associatif et un engagement citoyen avérés, le Conseil communal reste ainsi convaincu que le développement démographique de Val-de-Travers doit reposer sur une action politique affirmée.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Après des décennies de recul de son activité économique, Val-de-Travers a retrouvé depuis plus d'une dizaine d'années un essor qui a contribué à l'amélioration de sa situation financière. Ce dynamisme n'en est pas moins fragile, restant soumis, pour l'horlogerie notamment, à la conjoncture internationale, qui impacte par ricochets d'autres secteurs d'activité. Si comparativement à d'autres régions, Val-de-Travers dispose encore d'un tissu de commerces de proximité relativement étoffé, celui-ci souffre fortement de la concurrence du commerce en ligne et de la faiblesse de l'euro face au franc suisse. Davantage prospère, le tourisme a su quant à lui trouver sa place à Val-de-Travers. Même si son impact en nombre d'emplois reste limité, il contribue à façonner une image positive et accueillante de Val-de-Travers.

Entendant être actif sur ces différents plans, le Conseil communal désire également faciliter les démarches et les projets des acteurs économiques locaux, tout en favorisant l'emploi local et la réinsertion professionnelle. Porté par l'optimisme né notamment de l'installation à Couvet de Celgene, qui déploiera ses activités d'ici deux ans, le Conseil communal est convaincu qu'il reste indispensable de maintenir un soutien aux secteurs qui le nécessitent et de faciliter autant que possible la naissance de nouveaux projets.

FORME DU PROGRAMME

Se voulant plus concret que les précédents tout en conservant l'esprit, ce programme de législature se décline en projets, présentés chacun par une fiche qui détaille les enjeux, les échéances et les éventuels coûts financiers. Le Conseil communal souhaite ainsi offrir une visibilité plus grande à ses principales actions à venir qui ne relèvent pas de la gestion « courante » de Val-de-Travers. Il s'est également attaché à retenir des projets réalistes et, surtout, réalisables dans un délai de quatre ans, même si certains d'entre eux dépendent de facteurs externes parfois difficilement maîtrisables. Par ailleurs, certains projets consistent en la réalisation d'études ou de réflexion préalables, afin de mesurer l'intérêt ou non de leur concrétisation.

Ces fiches permettront enfin de disposer d'une actualisation annuelle, couplée à la présentation des comptes.

VISION FINANCIERE

Tel que mentionné plus haut, certains projets permettront de doter le Conseil communal d'une vision à moyen ou long termes des actions à entreprendre. D'autres relèveront avant tout d'organisation interne. D'autres encore ne nécessiteront que des moyens financiers limités, tandis que plusieurs pourront bénéficier de crédits déjà votés, qu'il s'agisse de ceux affectés à la promotion démographique et économique de Val-de-Travers ou aux projets éligibles à la Nouvelle politique régionale.

Finalement, les seules mesures nécessitant au cours de la présente législature des investissements importants sont ceux de nature immobilière, dont les coûts se répercutent ensuite sur les projets qui y seront réalisés, ainsi que ceux relatifs à l'amélioration de la mobilité et à la sécurisation de certains sites.

Compte tenu de ces éléments, synthétiser l'impact financier de ce programme de législature offre peu d'intérêt, si ce n'est montrer que sa concrétisation relèvera avant tout de l'énergie et des compétences qui seront déployées au cours des prochaines années, tant par les services de l'administration que par les autorités politiques. Le Conseil communal espère dès lors que les objectifs de ce programme de législature puissent être largement partagés et portés par une dynamique commune à l'ensemble des acteurs concernés.

CONCLUSION

Dernier échelon du système fédéral, une commune évolue dans un environnement contraignant, plus encore dans une époque de ralentissement économique comme celle d'aujourd'hui. Pour le dire autrement, Val-de-Travers ne maîtrise pas tout et plusieurs mesures de ce programme de législature dépendent de facteurs sur lesquels le Conseil communal n'a pas, ou peu, la main.

Mais c'est aussi parce que la marge de manœuvre est limitée qu'il importe d'utiliser celle-ci au mieux. Il s'agit ainsi de veiller à ce que l'action politique, au-delà d'assurer le bon fonctionnement des services communaux, concentre ses efforts dans des projets réalistes, concrets et bénéfiques directement ou indirectement à l'entier de la collectivité.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Yves Fatton
Président



Frédéric Mairy
Conseiller communal



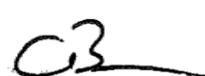
Thierry Michel
Vice-président



Christian Mermet
Secrétaire



Chantal Brunner
Conseillère communale



LES FICHES DE PROJETS DE DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE



Dresser un état des lieux des projets immobiliers en cours et futurs en corrélation avec le plan directeur régional (PDR)

Extension de l'offre immobilière

Développement démographique

Projet

Le Canton postule une augmentation maximum de la population à Val-de-Travers à 15 ans de 1'400 habitants/emplois, soit un peu moins de 1% par an. A l'horizon 2040, une augmentation supplémentaire de 1'000 hab./emplois est prévue.

Mise en œuvre

Afin de permettre cette croissance, la Commune met actuellement à disposition les objets suivants :

- **Surville** (Buttes) : Le plan de quartier est réalisé. Deux parcelles sont vendues et une est réservée sur les 20 à disposition pour de l'habitat individuel. L'équipement est partiellement réalisé et une campagne de promotion est en cours de réalisation.
- **Le Pontet** (Couvét) : Selon le programme de législature 2012-2016, une parcelle est en cours d'acquisition par une Coopérative afin de réaliser des appartements avec encadrement (pour personnes âgées notamment) ainsi que des locatifs.

Grâce à la réalisation de l'équipement du Pontet, deux immeubles d'habitat collectif sont en cours de construction par un particulier dans le secteur voisin de Clos-Guyenet.

A venir :

- **Plaine-Fin** (Môtiers) : Le plan spécial est existant et doit être mis à l'enquête. Une procédure de modification des alignements a été conduite et validée, les nouveaux alignements nécessaires à la mise en œuvre du nouveau quartier sont entrés en force début 2013.

Des problèmes d'évacuation des eaux claires ont été identifiés lors des premières consultations publiques et des travaux sont en cours pour résoudre ce problème. Un nouveau processus d'information doit être mis en place pour les riverains tenant compte des corrections apportées.

- **La Binrée** (Fleurier) : L'entier des parcelles est maintenant en mains communales, tout comme le processus de plan de quartier. Les aspects liés à la circulation routière produits par le plan de quartier sont en cours de réflexion et un processus participatif avec les riverains doit être mis en place début 2017.
- **Bois-de-Pins** (Couvét) : Les parcelles sont maintenant en mains communales. Un pré-projet de plan de quartier existe mais ne pourra être relancé qu'avec l'engagement d'un investisseur privé.

Délais

Selon détails ci-dessus.

Budget

- Buttes – Surville : Fr. 980'000 dont la moitié est déjà réalisée
- Couvét – Le Pontet : déjà réalisé
- Môtiers – Plaine-Fin : Fr. 1'000'000
- Fleurier – La Binrée : Plan de quartier Fr. 1'000'000.-
- Couvét – Bois-de-Pins : Fr. 800'000.-



Dicastère concerné

DTSC
Territoire, sports et culture

Créer des comités de village

Vie associative

Développement démographique

Projet

Le Conseil communal souhaite renforcer la cohésion et la qualité de vie dans les villages.

Les sociétés locales aujourd'hui fonctionnent bien, mais le dialogue et l'entraide entre elles pourraient être intensifiés. En mettant en place des comités de village, l'objectif est de donner à la vie associative une plus grande autonomie et valoriser les identités villageoises.

Mise en œuvre

Ce projet doit se construire sous l'impulsion de la commune, mais en lien direct avec les sociétés villageoises.

Cette mise en œuvre devra intégrer les conclusions de l'étude menée par la Haute école de gestion Arc (HEG-Arc) au sujet de la manière de soutenir au mieux les sociétés locales.

Les sociétés doivent piloter la construction de ces comités. La commune, de son côté, doit intervenir en tant que coordinatrice du processus.

Pour rappel, l'article 5.10 du Règlement général de la Commune de Val-de-Travers prévoit l'institution d'un comité de village dans chaque ancienne commune ainsi que la mise en place d'un règlement de fonctionnement (alinéa 2).

Délais

Le processus est déjà engagé. L'aboutissement du projet est prévu pour début 2018.

Budget

Aucun



Dicastère concerné

DTSC
Territoire, sports et culture

Disposer d'une vision à long terme (horizon 2030) de l'organisation scolaire

Organisation scolaire

Développement démographique

Projet

Les effectifs d'élèves pour cette prochaine législature sont stables. Toutefois, l'état des lieux des projets immobiliers en cours et à moyen terme décrit plus avant de ce programme révèle que ce sont les villages de Couvet, Môtiers et Fleurier qui sont appelés à répondre aux besoins d'augmentation de la population et à favoriser l'arrivée de nouveaux habitants. Or, l'installation de familles rime avec celle d'enfants à scolariser en priorité dans ces trois villages. Sous réserve de quelques aménagements, les collèges existants sont à même de les accueillir. La volonté d'œuvrer en faveur d'une plus grande cohérence pédagogique entre les différents cycles de l'école tend par ailleurs à concentrer une partie d'entre eux. L'expérience en cours depuis 2013 qui amène les élèves des Bayards à fréquenter l'école des Verrières est positive et permet une bonne organisation des classes. Cela démontre que le principe « une école, un village » ne correspond plus à la réalité de cercles scolaires qui doit s'accompagner d'une vision plus large, qui répond par ailleurs aux objectifs pédagogiques du Plan d'étude romand (PER) et du concordat Harmos.

Mise en œuvre

En fonction des options décidées, des travaux d'aménagements sont à prévoir sur les sites de Couvet, Fleurier et Môtiers. En fonction du projet de regroupement des élèves sur Fleurier, la réflexion sur la création d'une nouvelle salle de sport devra être menée.

Délais

2018

Budget

Aucun à ce stade



Dicastère concerné

DJE
Jeunesse et enseignement

Disposer d'une vision à long terme (horizon 2030) de l'accueil pré- et parascolaire

Accueil pré- et parascolaire

Développement démographique

Projet

Au cours de la 2^e législature, le nombre de places d'accueil pré- et parascolaire est passé de 64 à 122. Cet effort notable, qui demeure toutefois bien en deçà des objectifs cantonaux, doit être poursuivi par cohérence avec l'objectif de développement démographique et la volonté de pouvoir offrir une place d'accueil parascolaire à tous les enfants actuellement sur les sites en accueil préscolaire. La structure de Couvet pourrait absorber les demandes par des aménagements internes. Celle de Môtiers peut également répondre à la demande sur ce village. En revanche, le site de Fleurier nécessite des réflexions plus approfondies pour répondre à la demande. La mise en place de tables de midi pourrait également répondre aux besoins exprimés (à mettre en place par un partenaire privé ou une association).

A moyen terme, le regroupement du préscolaire en un seul endroit permettrait de dégager de nombreuses places sur les sites parascolaires actuels situés à proximité des écoles. Le développement des structures d'accueil pourrait faire l'objet d'un partenariat public-privé.

Mise en œuvre

Réflexion sur un site unique pour le préscolaire.

Délais

2017 – 2018

Budget

A budgéter selon projets.



Dicastère concerné

DJE
Jeunesse et enseignement

Sécuriser les sites menacés et améliorer la qualité du cadre de vie

Cadre de vie – protection de l'environnement

Développement démographique

Projet

Cette fiche comporte à la fois des mesures de sécurisation et d'autres liées davantage à des aspects de propreté et de salubrité.

Les premières concernent les dangers naturels, tels que les risques d'éboulement pesant sur le village de Noiraigue (à traiter en lien avec la réfection par le Canton du tunnel de la Clusette) et ceux liés aux crues, à mettre en relation avec des projets de revitalisation de l'Areuse entre Fleurier et Môtiers. Une mise en valeur de la zone humide située près des mines de la Presta est également prévue, en lien avec le Canton et la Confédération.

Les problèmes de salubrité publique, de protection de l'environnement, de déchets sauvages, d'abandon de carcasses de véhicules et d'esthétisme sont des sujets sur lesquels plusieurs services communaux sont interpellés. Une réponse adaptée à ces problèmes nécessite de clarifier les rôles de chacun et d'améliorer la coordination, à l'interne mais aussi avec d'autres partenaires externes.

Mise en œuvre

Les projets de sécurisation et de renaturation étant en parties conditionnés à des subventionnements cantonaux et fédéraux, le calendrier ne dépend pas que de la volonté communale. Les secondes mesures relèvent de la mise en place de procédures internes de coordination et de mise en réseau des différents partenaires, qui permettront de résoudre les cas problématiques de salubrité, d'environnement et de propreté plus efficacement.

Délais

Dès 2017 pour les différentes mesures.

Budget

Crédit de fr. 200'000.- pour la sécurisation contre les crues à Môtiers. Estimation de fr. 1'000'000.- pour Noiraigue, en cours pour la zone humide de la Presta. Les secondes mesures ne nécessitent pas de budget spécifique.



Dicastères concernés

DTSC
Territoire, sports et culture

DI
Infrastructures

DASSP
Administration, santé et sécurité publique

DEFCOS
Economie, finances et cohésion sociale

Poursuivre la mise en œuvre d'une politique de mobilité favorisant la sécurité, la mixité des modes de transport et l'accessibilité des centres des villages

Cadre de vie – Mobilité

Développement démographique

Projet

Afin d'améliorer la sécurité, favoriser la mixité voitures-autres usagers et redonner une qualité urbaine aux centres des villages, une large réflexion a été entreprise sur l'aménagement de zones 30 km/h et la régulation du trafic. La commune participe également aux discussions concernant les travaux sur la H10 à Couvet et à Travers afin de coordonner les dossiers d'aménagement des villages. Elle entend aussi améliorer les accès aux villages pour les piétons et cyclistes, en coordonnant son action avec le Canton pour l'entretien des pistes cyclables.

Parallèlement, une attention toute particulière est portée au renforcement des cadences à la demi-heure du chemin de fer qui draine la majeure partie du Val-de-Travers. Enfin, en regard du trafic pendulaire, des efforts de covoiturage au sein des entreprises sont portés par le programme franco-suisse d'Arcjurassien.ch auquel la commune prend part par le biais de l'Association Région Val-de-Travers.

Mise en œuvre

Les différents projets présentés seront soumis à l'approbation du Conseil général au travers de demandes de crédits tout au long de la prochaine législature.

Délais

Le projet de traversée du village de Travers sera soumis à brève échéance auprès du Conseil général, en vue d'une mise en œuvre en 2017. Pour Couvet, un projet de réaménagement de la Grand'Rue est partiellement réalisé et se poursuivra en 2017, avec une réalisation en 2018. A Couvet toujours, l'entier de la traversé par la H10 devra être coordonné avec le Canton à l'échéance 2017/2018. A Fleurier, l'aménagement de la place et de l'avenue de la Gare sera relancé dès que des réponses auront été obtenues quant à l'organisation de la circulation des bus devant la gare. Enfin à Noiraigue, le réaménagement de la place de la gare, en collaboration avec les acteurs économiques en place, est déjà entamé et va se poursuivre pour une mise en œuvre au cours de la législature. L'achat de surfaces pour la création de places de parc est également en cours.

Le sujet des pistes cyclables sera repris courant 2017.

Budget

- Couvet – Giratoire de l'Écu de France: Fr. 350'000.- (en cours, crédit déjà accordé)
- Travers – Traversée : Fr. 3'000'000.-
- Noiraigue – Achat terrains et aménagements : Fr. 1'700'000.-
- Fleurier – Place de la Gare : Fr. 2'000'000.-
- Aménagement de zones 30 dans les villages : Fr. 2'130'000.-

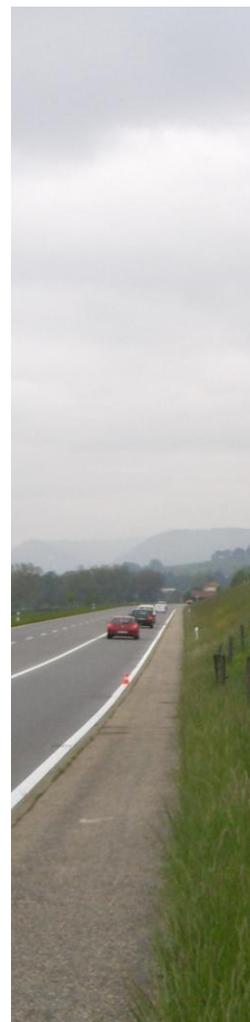
Dicastères concernés

DTSC
Territoire, sports et culture

DI
Infrastructures

DASSP
Administration, santé et sécurité publique

DEFCOS
Economie, finances et cohésion sociale



Améliorer l'offre en places de jeux et jardins publics en tenant compte des spécificités locales

Cadre de vie – Places de jeux

Développement démographique

Projet

En regard des objectifs de développement démographique de ce programme, la revalorisation et la modernisation des différentes places de jeux existantes au sein des villages de la commune de Val-de-Travers doit être poursuivie. Toutefois, la situation demandera une analyse de la pertinence de leur emplacement actuel, des mesures à prendre pour une adaptation en regard des critères actuels, ainsi que des capacités financières de la commune.

Mise en œuvre

Analyse et réalisation des projets par le biais d'une entreprise spécialisée dans le domaine des places de jeux, avec une information et un suivi au sein des commissions des travaux publics et de l'urbanisme.

Délais

2017-2018

Budget

Selon décisions et type de projets retenus.

*Dicastère
concerné*

DI
Infrastructures



Veiller au maintien de la sécurité sanitaire et de la protection de la population

Sécurité sanitaire et services de secours

Développement démographique

Projet

La sécurité de la population participe d'une manière déterminante au bon développement d'une région. Elle repose notamment sur trois piliers principaux : la relève des médecins de premiers recours ainsi que la présence d'une polyclinique et de services de secours efficaces. Si une solution a temporairement été trouvée pour la relève médicale avec la mise en place du cabinet de groupe à Fleurier, la pénurie n'a été reportée que de quelques années. Les prestations élargies du site de Couvet (polyclinique, consultations spécialisées, SMUR, plateau technique, cabinet de groupe,...) devront encore être confirmées dans le cadre de la politique hospitalière cantonale. Si les problèmes de financement ont été résolus avec les ambulances et que la coordination entre les services de sécurité a été développée au maximum, il conviendra de participer à un système suprarégional efficient en matière de sauvetage et de protection de la population. Enfin, une politique de gestion des situations de crise au niveau de l'ensemble de l'administration devra être mise en place afin d'assurer la continuité des activités communales en cas d'événements exceptionnels.

Mise en œuvre

La réussite de la relève médicale passera par une collaboration accrue avec la société de médecine régionale afin de définir les besoins futurs en matière de médecine de proximité. Les prestations offertes à la polyclinique de Couvet nécessiteront une vision commune de nombreux partenaires qu'il s'agira de convaincre. Enfin, seule une coordination de l'ensemble des partenaires cantonaux en matière de sécurité publique permettra d'assurer des prestations de qualité à moindre coût.

Délais

2020

Budget

Le soutien à un deuxième cabinet de groupe dans le courant de la législature pourrait entraîner un investissement de fr. 200'000.-.



Dicastère concerné

DASSP
Administration,
santé et sécurité
publique

Positionner la Commune envers les différents acteurs liés aux enjeux du vieillissement de la population

Vieillesse de la population

Développement démographique

Projet

Le vieillissement de la population pose de nombreux défis à nos collectivités. Parmi ceux qui s'articulent à l'échelon communal figure celui de la mise en œuvre de la politique cantonale médico-sociale (PMS), qui vise à maintenir le plus longtemps possible les personnes âgées à domicile. Une volonté qui implique de disposer d'appartements avec encadrement, ainsi que de réseaux de soin, d'animation et de services adaptés. Si le Conseil communal n'a pas à se substituer aux nombreuses structures institutionnelles et privées déjà présentes sur ce terrain, il devra veiller à ce que la commune réponde aux objectifs de la PMS en favorisant les échanges et en coordonnant les actions, en matière immobilière notamment. Disposer d'une vision claire de l'impact du vieillissement de la population non d'une manière générale, mais spécifique à Val-de-Travers permettra également d'orienter au mieux la politique communale.

Mise en œuvre

Le rapport d'information du Conseil d'Etat sur la PMS a été traité par le Grand Conseil début 2016 seulement. Sa mise en œuvre reste encore à préciser et de celle-ci dépendra en partie l'action du Conseil communal.

Délais

La mise en place de plateformes d'échanges entre les acteurs, déjà initiée ou effective selon les secteurs, devra se faire sans tarder. De premiers projets d'appartements avec encadrement sont également en cours.

Budget

L'action du Conseil communal nécessitera davantage de temps que de moyens financiers. Un appui externe pour développer une vision de l'impact de l'évolution démographique à Val-de-Travers pourrait nécessiter un crédit d'études, estimé à fr. 50'000.-.

Dicastère concerné

DEFCOS
Economie, finances et cohésion sociale



Réaffirmer l'orientation « clientèle » des services de l'administration

Qualité des prestations communales

Développement démographique



Projet

La population semble globalement satisfaite de la qualité des services rendus par l'administration communale, comme l'a démontré une enquête de la HEG-Arc. Maintenir et développer des prestations de qualité nécessite de bénéficier d'un personnel compétent et motivé, d'autant plus que, dans un contexte financier difficile, seule une organisation efficiente et souple permet de maintenir et d'améliorer les prestations. Développer la circulation des informations à l'interne, intégrer de nouveaux supports à disposition de la population et mettre en place des indicateurs de satisfaction sont quelques-uns des éléments qui devraient être développés. Une attention particulière devra être consacrée aux conditions de travail, notamment la reconnaissance du travail accompli, l'organisation des suppléances et une politique salariale dynamique.

Mise en œuvre

La mise en application de cette mesure s'appuiera sur les compétences et l'engagement du personnel communal.

Délais

2020

Budget

Les conditions de travail, même si elles devaient être modifiées, devraient s'inscrire dans l'évolution de la masse budgétaire actuelle.

Dicastères concernés

DTSC
Territoire, sports et culture

DI
Infrastructures

DASSP
Administration, santé et sécurité publique

DJE
Jeunesse et enseignement

DEFCOS
Economie, finances et cohésion sociale

Disposer d'une vision claire des enjeux liés à une diminution de la fiscalité

Fiscalité

Développement démographique

Projet

En raison de la capacité contributrice moyenne relativement faible de ses résidents et du poids prépondérant de l'impôt sur les personnes physiques dans les recettes communales, Val-de-Travers présent un coefficient fiscal parmi les plus élevés du Canton. Le processus de baisse de 2 points initié en 2015 a été arrêté à mi-chemin, en raison de perspectives budgétaires particulièrement sombres pour l'exercice 2016. Le ralentissement économique conjoncturel et le programme d'assainissement des finances cantonales, notamment son volet de reports de charges sur les communes, ne permettent pas d'entrevoir une amélioration du contexte. Cela ne doit toutefois pas empêcher le Conseil communal de continuer à travailler en direction d'une diminution de la fiscalité, qui reste l'un des facteurs d'attractivité démographique d'une commune.

Mise en œuvre

L'impact à terme du ralentissement économique et des reports de charges du Canton reste à mesurer. De même, la révision de la péréquation des charges pourrait avoir des incidences sur les finances communales.

Délais

Le Conseil communal devra répondre au printemps 2017 au postulat accepté par le Conseil général en mai 2016 lui demandant d'étudier les mesures envisageables en vue d'une diminution du coefficient fiscal.

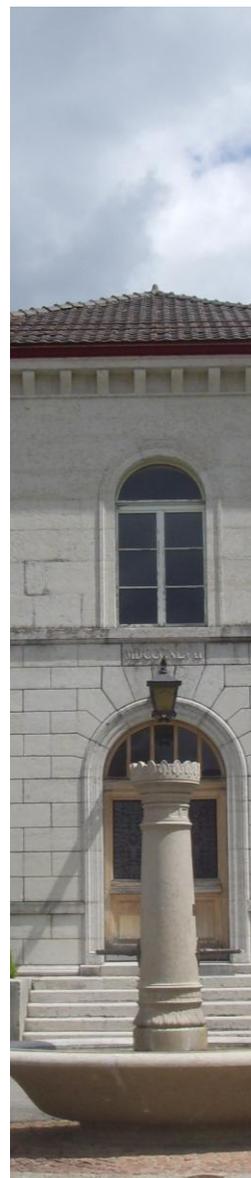
Budget

Aucun

Dicastère concerné

DEF COS

Economie, finances et cohésion sociale



LES FICHES DE PROJETS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



Offrir une porte d'entrée unique « urbanisme – économie » aux acteurs économiques locaux (PME)

Prestations communales

Développement économique

Projet

Les petites et moyennes entreprises qui contactent la commune pour leurs projets disposent actuellement de deux portes d'entrée en fonction de leurs demandes : l'urbanisme et l'économie. Si la coordination entre ces deux services est déjà en place, le processus y gagnerait en efficacité – tant à l'interne que pour les acteurs économiques eux-mêmes – avec une porte d'entrée unique, permettant ainsi à chaque service d'être directement renseigné sur les attentes et objectifs des PME afin de les appuyer au mieux. La réalisation de cette mesure permettra aussi de rappeler aux partenaires économiques que plus tôt la Commune est informée de leurs projets, mieux cette dernière pourra les guider, notamment en faisant le lien avec les services cantonaux compétents.

Mise en œuvre

Processus de coordination à mettre en place à l'interne.

Délais

2017

Budget

Aucun budget spécifique n'est nécessaire pour cette mesure, qui relève de l'organisation interne.



Dicastères concernés

DEFCOS
Economie, finances
et cohésion sociale

DTSC
Territoire, sports et
culture

Inciter les entreprises à engager « local » et favoriser la réinsertion professionnelle

Emploi local

Développement économique

Projet

Avec un taux de chômage de 5.8% en août 2016, la Commune de Val-de-Travers se situe dans la moyenne cantonale, laquelle est supérieure de 2.6 points à la moyenne suisse. Si le manque de main d'œuvre répondant aux attentes des employeurs représente l'une des raisons de ce phénomène, celui-ci s'explique aussi par des « habitudes » d'engagement de personnel pendulaire, frontalier notamment. Les exemples ne manquent pourtant pas d'entreprises qui, favorisant les compétences locales, atteignent également leurs objectifs de rentabilité. Dans cette optique, le Conseil communal entend lancer une réflexion quant à la création d'un label distinguant les entreprises s'inscrivant dans cette optique, laquelle est bénéfique à l'entier de notre collectivité. Parallèlement, en tant qu'employeur, la commune continuera de favoriser la main d'œuvre locale et les demandeurs d'emploi, tout en restant également un acteur de la réinsertion par le biais du Service social régional notamment. Dans son rôle de pourvoyeuse de chantiers et de mandats, elle continuera de privilégier autant que possible les acteurs économiques locaux.

Mise en œuvre

Pour atteindre ses objectifs de sensibilisation et de valorisation, le label devra être étudié en concertation avec des représentants des entreprises. Le recours prioritaire à la main d'œuvre locale et aux demandeurs d'emploi, de même que les moyens dévolus à la réinsertion professionnelle au sein du Service social, doivent rester portés par une ferme volonté politique.

Délais

Lancement du label courant 2017. Les autres actions sont déjà en cours.

Budget

Budget de fonctionnement usuel pour ces diverses actions. Les coûts du label en lui-même, relatifs principalement à sa communication, seront limités et pourront être prélevés au crédit de promotion démographique et économique.



Dicastère concerné

DEF COS
Economie, finances et cohésion sociale

Optimiser l'utilisation des surfaces disponibles restantes et favoriser la reconversion des locaux vacants

Surfaces et locaux industriels

Développement économique

Projet

En votant en 2012 un crédit pour le développement de la zone économique de La Léchère, à Couvet, Val-de-Travers espérait pouvoir disposer de surfaces industrielles lui permettant de répondre, dans la durée, aux demandes des entreprises souhaitant s'installer sur son sol. L'arrivée réjouissante de Celgene a modifié la donne et les parcelles vacantes sur le territoire communal sont désormais rares. Leur utilisation devra être réservée aux entreprises fortement créatrices d'emploi et de valeur ajoutée, en accord avec la stratégie cantonale de développement économique et l'octroi des aides de la Nouvelle politique régionale. La valorisation des friches industrielles, site Dubied en tête, doit dès lors devenir une priorité de l'action communale en matière de développement économique. Parmi les biens communaux, l'avenir du Château de Travers, vacant et susceptible d'accueillir des activités économiques, devra trouver une réponse au cours de la présente législature.

Mise en œuvre

La revalorisation des friches industrielles (qui ne sont pas propriété communale) dépendra de l'intérêt et de la capacité financière de leurs propriétaires à s'intégrer dans une telle démarche et à celle de la commune de les accompagner, en visant l'octroi d'aides cantonales et/ou fédérales.

Délais

Une demande de crédit pour favoriser la reconversion du site Dubied devrait être déposée au Conseil général en 2017/2018. L'affectation des parcelles industrielles vacantes dépendra des projets des entreprises.

Budget

L'équipement de la zone de La Léchère a déjà fait l'objet d'un crédit, soutenu par la NPR. Celle-ci devrait également pouvoir soutenir la revalorisation du site Dubied, pour laquelle l'action communale devra se concentrer sur l'amélioration des accès et l'adoption d'un plan-guide afin de viser une reconversion cohérente. L'estimation de ce crédit reste en attente.



Dicastères concernés

DEFCOS
Economie, finances et cohésion sociale

DTSC
Territoire, sports et culture

DI
Infrastructures

Maintenir une politique de soutien en faveur du commerce de proximité

Commerce de proximité

Développement économique

Projet

Dans le cadre de la mise en œuvre du crédit de promotion démographique et économique, le Conseil communal a initié plusieurs démarches en faveur du commerce de proximité. En prolongement d'ateliers participatifs menés avec les commerçants, des actions de sensibilisation et de promotion ont été réalisées. Le dynamisme de la démarche a conduit de nombreux commerçants à se constituer en association (Val'Action), complémentaire au CID (Commerce indépendant de détail) en visant avant tout des objectifs de promotion et d'animation. La fragilité du secteur, qui ne fait pas l'objet d'aides cantonales ou fédérales comme d'autres activités économiques, et le poids toujours plus accru de la concurrence justifient que le Conseil communal continue d'apporter un soutien au commerce de proximité, non seulement financier, mais aussi d'accompagnement et d'impulsion à de nouveaux projets, en lien direct avec l'attractivité de Val-de-Travers.

Mise en œuvre

La mise en place d'actions efficaces dépendra notamment, pour le Conseil communal, de continuer de pouvoir compter sur des interlocuteurs engagés du côté des commerçants, pour que les actions initiées soient directement en phase avec les besoins et les attentes du terrain.

Délais

Des actions sont déjà en cours, d'autres devront suivre à intervalle régulier pour que la sensibilisation des habitants à l'importance de ce secteur s'inscrive dans la durée.

Budget

A préciser en fonction des actions à mener. Sur la base de celles l'ayant été jusqu'à présent, un montant de fr. 50'000.-, sur l'entier de la législature, peut à ce stade être prévu, à prélever sur le crédit de promotion démographique et économique.



Dicastère
concerné

DEFCOS
Economie, finances
et cohésion sociale

Projet

Le Conseil communal souhaite poursuivre sa politique de valorisation des ressources naturelles (photovoltaïque, biogaz, éolien, hydraulique, bois, etc.) et son image de région verte.

- Eclairage public : finaliser sa remise à niveau sur la partie SEVT.
- SEVT: Un projet de modernisation des installations de turbinage des eaux de l'Areuse, qui devrait permettre une augmentation de l'ordre de 30% de la production, fait déjà l'objet d'une demande de permis de construire.
- Chauffage à distance des Bayards : La chaudière sera changée en 2018-2019.
- Chauffage à distance de Couvet : son extension vers le Centre Sportif régional sera soumise au Conseil général fin 2016 pour une réalisation courant 2017. Des réflexions sont menées pour des extensions sur la zone Dubied ainsi que dans la zone de logement avec immeubles au centre de Couvet pour une mise en œuvre prévue en 2019-2020.
- Energie : maintien de la favorisation du biogaz par l'apport des déchets verts (ainsi que ceux collectés auprès des privés) avec un partenaire privé.
- Projet éolien : la votation du 25 septembre a confirmé l'appui de la population aux choix du Conseil communal. Les oppositions au PAC sont en cours de traitement au niveau cantonal et celles liées aux permis de construire dans les trois communes concernées le sont au niveau communal. La poursuite de la procédure est prévue courant 2017 avec l'installation des premiers mâts en 2018.
- Solaire : installation dans la mesure du possible sur les toits des bâtiments communaux rénovés, à l'exception des temples.

Mise en œuvre

Tous ces projets sont déjà en cours.

Délais

2017 pour l'extension du chauffage à distance.

2019 pour la modernisation des installations de turbinage des eaux de l'Areuse.

Budget

Extension CAD Couvet : Fr. 2'340'500.- autofinancé par les consommateurs.

Production hydroélectrique de l'Areuse : 18 millions financés par la RPC.



Dicastères concernés

DTSC
Territoire, sports et culture

DI
Infrastructures

Appuyer le secteur touristique en adéquation avec le plan directeur de l'offre touristique

Développement touristique

Développement économique

Projet

Elaboré courant 2016, le plan directeur de l'offre touristique de Val-de-Travers permettra de disposer d'une vision cohérente des enjeux liés au développement touristique. Comportant quelque quarante mesures, il permettra d'orienter les investissements à venir des acteurs, privés et publics. Pour la Commune, il s'agira de fixer des priorités, en lien avec les partenaires privés. Les premières actions devraient s'orienter vers une meilleure valorisation de l'absinthe, une réflexion élargie sur le village de Noiraigue et le Creux du Van, la mise en place d'un réseau de prestataires d'hébergement et l'optimisation du potentiel représenté par le cyclotourisme.

Mise en œuvre

La capacité du Conseil communal à lancer des projets ou à soutenir des initiatives privées reste directement liée aux crédits d'investissement à sa disposition, pour l'heure jugés suffisants. Les soutiens cantonaux et/ou fédéraux (NPR, Innotour) restent à confirmer en fonction des politiques fédérales, qui restent favorables jusqu'à l'horizon 2019.

Délais

A définir selon les mesures.

Budget

A définir selon les projets, en privilégiant ceux étant éligibles à des aides de la Nouvelle politique régionale ou à d'autres fonds fédéraux qui permettent un soutien communal par le biais du deuxième crédit-cadre pour les projets NPR.



Dicastère concerné

DEFCOS
Economie, finances
et cohésion sociale